

22/02/2022

Sécurité routière : aménagements et opération de prévention

Dans un souci de garantir la sécurité routière de tous, la Ville de Mulhouse continue de concevoir et de réaliser des aménagements de voirie et de mettre en œuvre des opérations de sensibilisation et de prévention visant à réduire l'accidentologie.

Les opérations à venir :

- Une campagne de sensibilisation au Code de la Route :

Les accidents ne sont pas une fatalité, et leur diminution implique une vigilance accrue de tous les usagers de la route.

En 2021, la Ville a déjà renforcé la signalisation sur les sites à risques. En 2022, la municipalité poursuit l'effort et va encore plus loin en apposant des affichages de rappel au Code de la route en divers lieux de Mulhouse, pour une durée de 15 jours à chaque emplacement. En complément des panneaux, des contrôles de police seront renforcés sur ces sites clairement localisés et connus pour être exposés à des infractions récurrentes.

Au total, une vingtaine de sites sont concernés par cette campagne qui débute cette semaine. Exemples de lieux inscrits dans cette campagne d'information : devant l'école Filozof (non-respect de l'interdiction de s'arrêter devant l'établissement), rue de l'Arquebuse (circulation à contresens) et Tivoli (rue concernée par le stationnement interdit). Si cette première opération fonctionne, la Ville n'exclut pas de renouveler l'expérience sur d'autres sites.



Exemples de panneaux d'informations au rappel du Code de la Route

Les panneaux de prévention présents en ville ne concernent pas uniquement le rappel au Code de la Route. La municipalité, dans sa politique d'apaisement de la circulation a également apposé des panneaux de zone de rencontre et de zone 30. Un renforcement des contrôles sera également fait dans ces zones de circulation à vitesse réduite.

- Politique d'extension des voies à vitesse limitée :

Depuis plusieurs années la Ville crée des zones à vitesse limitée pour apaiser la circulation (réduction de la vitesse) et renforcer le partage de l'espace public aux différents types de mobilités (cycles, piétons,...).

Le classement de voies en ZONE 30 a véritablement démarré au milieu des années 90 mais la démarche s'est accélérée depuis 2006 : ce sont près de 400 rues qui ont été intégrées en ZONE 30 depuis 15 ans. Certains secteurs sont quasi intégralement classés en ZONE 30 (hors axes primaires) comme les quartiers Bourtzwiller, Rebberg, ou encore Cité.

Les ZONES de RENCONTRE (rappel : circulation à 20km/h maximum avec la priorité aux piétons et circulation possible à double sens pour les cyclistes) sont apparues dès 2009. A ce jour, près de 55 rues possèdent ce statut. Lors des travaux de réaménagement de rues résidentielles, ce type de voies est souvent privilégié (par exemple les rues de la Loi, Pyramides, Xavier Mossmann et Bataille).

L'ensemble des voies apaisées ou à vitesse limitée couvre 75 % du territoire Mulhousien.

La Ville compte poursuivre cette politique pour de multiples raisons :

- contribuer à la lutte contre la pollution atmosphérique et contre le bruit,
- renforcer la sécurité routière,
- améliorer la fluidité du trafic.

Liens utiles :

- [Cartographie des zones 30 à Mulhouse](#)
- [Cartographie des zones de rencontre à Mulhouse](#)

CONTACT PRESSE

Nina OUMEDJKANE

Tél. : 03 89 32 59 92 / Port. : 06 29 68 13 46

nina.oumedjkane@mulhouse-alsace.fr